

# Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

## Séance du conseil municipal du jeudi 20 février 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

**Présents** : Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard.

**Procuration** : Nicolas Gilles à Olivier Pinel, Thierry Goux à Franck Robillard, Sarah Balouka à Julia Quellien

**Excusés** :

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Olivier Pinel

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil de janvier
2. Devis du parking enseignant
3. Demande de subvention DETR (rénovation maison communale, travaux église et achat mobilier cantine)
4. Convention avec la bibliothèque départementale du Calvados
5. Point futur nouveau cimetière
6. Point commissions
7. Création service civique solidaire
8. Groupement de commande voiries CCVOO

Questions et informations diverses :

- Date vote du budget : 20 mars 2025
- Date de l'enquête publique PLU
- Repas des anciens

### **1- Approbation du compte rendu du conseil de janvier**

Le conseil municipal approuve, le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier.

### **2 – Devis du parking enseignant**

#### **Délibération 09/2025**

Franck Robillard présente le devis de l'entreprise JONES TP suite à la demande de la commission travaux pour l'aménagement du parking situé derrière la médiathèque. En effet, afin d'accueillir au mieux l'épicerie Api il est nécessaire d'aménager le parking et ainsi profiter des travaux de la traversée du bourg. Le réaménagement évoqué lors du dernier conseil est suivi par la commission travaux. Il proposera plus de places de stationnement ainsi qu'une revégétalisation de l'espace. Le devis présenté par l'entreprise Jones TP s'élève à 35 487.78€ HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise JONES TP de 35 487.78€ HT pour le réaménagement du parking.

**Point Travaux :**

- Présentation Avenant 1 : Fixation des prix définitifs, Franck Robillard présente l'avenant reçu par Acemo
- Puits : tampon boulonné ou grille fixe, telle est la question évoquée aux conseillers. Le PE est en 25mm. Cela n'est pas suffisant pour optimiser le pompage. Il sera demandé de passer un PE de 50 et espérer pouvoir pomper l'eau.

**3 – Demande de subvention DETR (rénovation maison communale, travaux église et achat mobilier cantine)**

**Délibération 10/2025**

Madame Julia Quellien, maire-adjointe, expose que le projet de restauration de **l'église Saint Martin de Bully** dont le coût prévisionnel est suivant, un estimatif au stade d'étude à 75 000€ HT soit 90 000 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	22 500€	30%
Région			
Département		22 500€	30%
DRAC		15 000€	20%
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		15 000€	20%
Emprunt			
Total HT		75 000€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1<sup>er</sup> septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 75 000€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

### Délibération 11 /2025

Madame Julia Quellien, maire-adjointe, expose que le projet de rénovation de la **maison communale à la Bruyère** dont le coût prévisionnel est suivant un estimatif au stade d'étude, à 250 000€ HT soit 300 000€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	20 000€	8%
	Fonds vert	72 000€	28.8%
Région		25 000€	10%
Département		56 000€	22.40%
SDEC		26 575€	10.63%
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		50 425€	20.17%
Emprunt			
Total HT		250 000€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1<sup>er</sup> juillet 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 juillet 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 250 000€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

### Délibération 12/2025

Madame Julia Quellien, maire-adjointe, expose que le projet de **travaux de mise en sécurité de l'église de la Nativité de Feuguerolles** dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 12 465.91 € HT soit 14 959.09 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
---------	--------------	----------------------	------

<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	3 730€	29.92%
Région			
Département		6 232€	49.99%
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		2 503.91€	20.09%
Emprunt			
Total HT		12 465.91€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er avril 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 12 465.91€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

### **Délibération 13/2025**

Madame Julia Quellien, maire-adjointe, expose que le projet de remplacement du **mobilier cantine** dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, à 5 363.48€ HT soit 6436.18€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	2141.91	39.94%
Région			
Département			
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		3221.57	60.06
Emprunt			
Total HT		5363.48	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1<sup>er</sup> mars 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 avril 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 5363.48€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

#### **4 – Convention avec la bibliothèque départementale du Calvados**

##### **Délibération 14/2025**

Madame Julia Quellien, adjointe en charge de la commission culture, informe les membres du conseil qu'il convient de renouveler la convention de niveau 2 avec le département du Calvados pour le développement de la lecture publique en vue de :

- Définir les règles de partenariat entre le Département et la commune pour le développement du service de lecture publique

##### **Pour la commune :**

- Mettre à disposition un local aménagé et entretenu avec connexion internet
- Assurer le bon état des documents empruntés
- Un responsable médiathèque, recruté au minimum sur ½ ETP et formé
- Une ouverture public hebdomadaire de 16 heures minimum
- L'approbation d'un budget d'acquisition annuelle de 1.50€ par habitant

##### **Pour le Département :**

- apporter des collections ciblées selon les besoins de la bibliothèque (livres, livres-audio, disques, jeux-vidéos, jeux de société)
- offrir un système de réservation d'ouvrages livrés par une navette
- prêter des supports d'animation (expositions, valises thématiques, kamishibaïs, tapis-lecture...) à la commune afin d'animer sa bibliothèque.
- prêter sur demande les expositions proposées par les bibliothèques de la Manche et de l'Orne.
- proposer un programme de stages généralistes ou thématiques, ouverts au personnel des bibliothèques (saliés ou bénévoles).
- apporter son soutien en ingénierie sur les domaines de la lecture publique, des projets de nouvelles médiathèques, de la constitution des collections, de la politique documentaire et de l'action culturelle.

Julia Quellien précise que cette convention est valable 5 ans à compter de la date de sa signature, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la signature de la convention avec le Conseil Départemental du Calvados
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Département du Calvados

## 5- Point futur nouveau cimetière

Franck Robillard informe qu'il a rencontré avec Olivier Pinel les propriétaires. Les négociations sont en bonne voie. Olivier Pinel a rencontré la Safer. Franck Robillard a rencontré Maurice Philippe, l'exploitant afin de connaître les intentions de préemption des agriculteurs.

Il faudra donc trouver un accord entre l'agriculteur et la commune, idéalement que la commune achète, à minima, le terrain du cimetière et que les autres surfaces soient laissées à l'agriculteur.

## 6- Point commissions

### Délibération 15/2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux démissions de conseillers municipaux, il faut réorganiser les différentes commissions. Il propose donc de redéfinir les attributions des commissions de la façon suivante :

#### Répartition des commissions

	Appel d'offres	Travaux Urba Assainissement	Loisirs Culture Associations	Finances	CCAS	Communication	Fêtes/Cérémonies	Médiathèque	Cadre de Vie Fleurissement	Environnement	CCID	Cimetière
ROBILLARD Franck	P	T	T	T	P	T				T	P	T
QUELLIEN Julia		T	P	T	T	T		P	T		S	
GOUIX Thierry	S	T	T	T	T				P	T		P
ONFROY Bruno		T	T		T		P		T			
GILLES Nicolas										T	T	
BALOUKA Sarah	T					T		T		T		
PINEL Olivier	S	T		P	T	P				P		P
LEHALLE Fabien	T	P					T		T		T	T

P= Président VP= Vice-président T= Titulaire S= Suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette nouvelle répartition. Franck Robillard précise que les arrêtés de fonction vont être réajustés.

## 7- Création service civique solidaire

Olivier Pinel présente aux membres du conseil, le service civique dont pourrait bénéficier la commune via le CCAS.

### CONSTAT :

- des personnes sont en situation d'isolement du fait de l'âge, de la maladie... Elles n'ont pas de moyen de locomotion, difficile à la campagne pour faire les courses
- Sandy et Florane appellent régulièrement des personnes pour prendre de leurs nouvelles
- Ces personnes se trouvent isolées et ont peu ou pas accès à certains services

### PROPOSITION :

- embaucher des jeunes de 16 à 25 ans sur le thème : solidarité
- Faire une demande d'agrément auprès du service civique (durée d'instruction de 3 mois)
- embauche de jeunes de la commune possible
- contrat de 6 à 9 mois de 24 à 35h / semaine

- rémunération mensuelle de 619.93€
- prise en charge par l'état de 504.98€
- cout mensuel de 114.84€ pour Feuguerolles-Bully (soit 229.70€ pour 2 personnes)

Olivier Pinel précise que le but est de rendre visite et passer un moment avec ces personnes (café, discussion, ...). Il peut aussi être envisageable de véhiculer ces personnes à France services, chez le coiffeur, à la médiathèque ou encore faire des courses, afin de créer un lien intergénérationnel. Il précise également que le recrutement et le suivi seront assurés et pris en charge par le CCAS.

## **8- Groupement de commande voiries**

### **Délibération 16/2025**

**Considérant** la délibération du conseil communautaire n° 2025/011 du 23 janvier 2025 proposant aux communes membres d'adhérer au groupement de commande portant sur les travaux de voirie

**Considérant** l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO) propose aux communes membres de constituer un groupement de commandes pour le programme voirie portant sur la période 2026-2029. Il a notamment pour objet de permettre aux communes de bénéficier des prix du marché communautaire portant sur l'entretien et la restructuration des voiries.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la Communauté de Communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, la CCVOO a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires du marché ou accord-cadre, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative à la commande publique. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics. Le suivi administratif et financier du marché de travaux seront assurés par le coordonnateur. Cependant, les bons de commandes concernant les prestations effectuées pour le compte d'un membre du groupement seront visés par celui-ci avant d'être notifiés par le coordonnateur.

La convention précise que le coordonnateur du groupement fera l'avance des frais de maîtrise d'œuvre et des bons de commandes émis. Le remboursement sera effectué par les membres du groupement sur présentation de justificatifs.

Par conséquent, les membres du groupement rembourseront le coordonnateur du montant des travaux effectués pour son compte, compris révision et majoré des frais de maîtrise d'œuvre contractuels.

En dehors de ce défraiement, le coordonnateur ne recevra aucune rémunération pour l'accomplissement de ses missions dans le cadre du groupement de commandes.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans le marché et/ou accord-cadre.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de:

- **DECIDER** d'adhérer au groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien et de restructuration des voiries : Programmes 2026 à 2029,
- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer, notifier et exécuter les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### **Questions et informations diverses**

- Date vote du budget : 20 mars 2025
- Date de l'enquête publique PLU du 31 mars au 30 avril
- Repas des anciens
- Société de chasse : elle précise que le plan de chasse n'est pas terminé, il reste des chevreuils à tirer.

Séance levée à 23h25

# Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

## Séance du conseil municipal du jeudi 20 février 2025 à 20h30

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck Robillard, maire.

**Présents** : Fabien Lehalle, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard.

**Procuration** : Nicolas Gilles à Olivier Pinel, Thierry Goux à Franck Robillard, Sarah Balouka à Julia Quellien

**Excusés** :

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Olivier Pinel

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil de janvier
2. Devis du parking enseignant
3. Demande de subvention DETR (rénovation maison communale, travaux église et achat mobilier cantine)
4. Convention avec la bibliothèque départementale du Calvados
5. Point futur nouveau cimetière
6. Point commissions
7. Création service civique solidaire
8. Groupement de commande voiries CCVOO

Questions et informations diverses :

- Date vote du budget : 20 mars 2025
- Date de l'enquête publique PLU
- Repas des anciens

### **1- Approbation du compte rendu du conseil de janvier**

Le conseil municipal approuve, le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier.

### **2 – Devis du parking enseignant**

#### **Délibération 09/2025**

Franck Robillard présente le devis de l'entreprise JONES TP suite à la demande de la commission travaux pour l'aménagement du parking situé derrière la médiathèque. En effet, afin d'accueillir au mieux l'épicerie Api il est nécessaire d'aménager le parking et ainsi profiter des travaux de la traversée du bourg. Le réaménagement évoqué lors du dernier conseil est suivi par la commission travaux. Il proposera plus de places de stationnement ainsi qu'une revégétalisation de l'espace. Le devis présenté par l'entreprise Jones TP s'élève à 35 487.78€ HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise JONES TP de 35 487.78€ HT pour le réaménagement du parking.

**Point Travaux :**

- Présentation Avenant 1 : Fixation des prix définitifs, Franck Robillard présente l'avenant reçu par Acemo
- Puits : tampon boulonné ou grille fixe, telle est la question évoquée aux conseillers. Le PE est en 25mm. Cela n'est pas suffisant pour optimiser le pompage. Il sera demandé de passer un PE de 50 et espérer pouvoir pomper l'eau.

**3 – Demande de subvention DETR (rénovation maison communale, travaux église et achat mobilier cantine)**

**Délibération 10/2025**

Madame Julia Quellien, maire-adjointe, expose que le projet de restauration de l'église Saint Martin de Bully dont le coût prévisionnel est suivant, un estimatif au stade d'étude à 75 000€ HT soit 90 000 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	22 500€	30%
Région			
Département		22 500€	30%
DRAC		15 000€	20%
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		15 000€	20%
Emprunt			
Total HT		75 000€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1<sup>er</sup> septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 75 000€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

### Délibération 11 /2025

Madame Julia Quellien, maire-adjointe, expose que le projet de rénovation de la **maison communale à la Bruyère** dont le coût prévisionnel est suivant un estimatif au stade d'étude, à 250 000€ HT soit 300 000€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	20 000€	8%
	Fonds vert	72 000€	28.8%
Région		25 000€	10%
Département		56 000€	22.40%
SDEC		26 575€	10.63%
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		50 425€	20.17%
Emprunt			
Total HT		250 000€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1<sup>er</sup> juillet 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 juillet 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 250 000€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

### Délibération 12/2025

Madame Julia Quellien, maire-adjointe, expose que le projet de **travaux de mise en sécurité de l'église de la Nativité de Feuguerolles** dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 12 465.91 € HT soit 14 959.09 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
---------	--------------	----------------------	------

<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	3 730€	29.92%
Région			
Département		6 232€	49.99%
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		2 503.91€	20.09%
Emprunt			
Total HT		12 465.91€	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er avril 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 12 465.91€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

### **Délibération 13/2025**

Madame Julia Quellien, maire-adjointe, expose que le projet de remplacement du **mobilier cantine** dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif au stade études, à 5 363.48€ HT soit 6436.18€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	2141.91	39.94%
Région			
Département			
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		3221.57	60.06
Emprunt			
Total HT		5363.48	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1<sup>er</sup> mars 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 30 avril 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 5363.48€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

#### **4 – Convention avec la bibliothèque départementale du Calvados**

##### **Délibération 14/2025**

Madame Julia Quellien, adjointe en charge de la commission culture, informe les membres du conseil qu'il convient de renouveler la convention de niveau 2 avec le département du Calvados pour le développement de la lecture publique en vue de :

- Définir les règles de partenariat entre le Département et la commune pour le développement du service de lecture publique

##### **Pour la commune :**

- Mettre à disposition un local aménagé et entretenu avec connexion internet
- Assurer le bon état des documents empruntés
- Un responsable médiathèque, recruté au minimum sur ½ ETP et formé
- Une ouverture public hebdomadaire de 16 heures minimum
- L'approbation d'un budget d'acquisition annuelle de 1.50€ par habitant

##### **Pour le Département :**

- apporter des collections ciblées selon les besoins de la bibliothèque (livres, livres-audio, disques, jeux-vidéos, jeux de société)
- offrir un système de réservation d'ouvrages livrés par une navette
- prêter des supports d'animation (expositions, valises thématiques, kamishibaïs, tapis-lecture...) à la commune afin d'animer sa bibliothèque.
- prêter sur demande les expositions proposées par les bibliothèques de la Manche et de l'Orne.
- proposer un programme de stages généralistes ou thématiques, ouverts au personnel des bibliothèques (salariés ou bénévoles).
- apporter son soutien en ingénierie sur les domaines de la lecture publique, des projets de nouvelles médiathèques, de la constitution des collections, de la politique documentaire et de l'action culturelle.

Julia Quellien précise que cette convention est valable 5 ans à compter de la date de sa signature, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la signature de la convention avec le Conseil Départemental du Calvados
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le Département du Calvados

## 5- Point futur nouveau cimetière

Franck Robillard informe qu'il a rencontré avec Olivier Pinel les propriétaires. Les négociations sont en bonne voie. Olivier Pinel a rencontré la Safer. Franck Robillard a rencontré Maurice Philippe, l'exploitant afin de connaître les intentions de préemption des agriculteurs.

Il faudra donc trouver un accord entre l'agriculteur et la commune, idéalement que la commune achète, à minima, le terrain du cimetière et que les autres surfaces soient laissées à l'agriculteur.

## 6- Point commissions

### Délibération 15/2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux démissions de conseillers municipaux, il faut réorganiser les différentes commissions. Il propose donc de redéfinir les attributions des commissions de la façon suivante :

#### Répartition des commissions

	Appel d'offres	Travaux Urbains Assainissement	Loisirs Culture Associations	Finances	CCAS	Communication	Fêtes/Cérémonies	Médiathèque	Cadre de Vie Fleurissement	Environnement	CCID	Cimetière
ROBILLARD Franck	P	T	T	T	P	T				T	P	T
QUELLIEN Julia		T	P	T	T	T		P	T		S	
GOUIX Thierry	S	T	T	T	T				P	T		P
ONFROY Bruno		T	T		T		P		T			
GILLES Nicolas										T	T	
BALOUKA Sarah	T					T		T		T		
PINEL Olivier	S	T		P	T	P				P		P
LEHALLE Fabien	T	P					T		T		T	T

P= Président VP= Vice-président T= Titulaire S= Suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette nouvelle répartition. Franck Robillard précise que les arrêtés de fonction vont être réajustés.

## 7- Création service civique solidaire

Olivier Pinel présente aux membres du conseil, le service civique dont pourrait bénéficier la commune via le CCAS.

### CONSTAT :

- des personnes sont en situation d'isolement du fait de l'âge, de la maladie... Elles n'ont pas de moyen de locomotion, difficile à la campagne pour faire les courses
- Sandy et Florane appellent régulièrement des personnes pour prendre de leurs nouvelles
- Ces personnes se trouvent isolées et ont peu ou pas accès à certains services

### PROPOSITION :

- embaucher des jeunes de 16 à 25 ans sur le thème : solidarité
- Faire une demande d'agrément auprès du service civique (durée d'instruction de 3 mois)
- embauche de jeunes de la commune possible
- contrat de 6 à 9 mois de 24 à 35h / semaine

- rémunération mensuelle de 619.93€
- prise en charge par l'état de 504.98€
- cout mensuel de 114.84€ pour Feuguerolles-Bully (soit 229.70€ pour 2 personnes)

Olivier Pinel précise que le but est de rendre visite et passer un moment avec ces personnes (café, discussion, ...). Il peut aussi être envisageable de véhiculer ces personnes à France services, chez le coiffeur, à la médiathèque ou encore faire des courses, afin de créer un lien intergénérationnel. Il précise également que le recrutement et le suivi seront assurés et pris en charge par le CCAS.

## **8- Groupement de commande voiries**

### **Délibération 16/2025**

**Considérant** la délibération du conseil communautaire n° 2025/011 du 23 janvier 2025 proposant aux communes membres d'adhérer au groupement de commande portant sur les travaux de voirie

**Considérant** l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO) propose aux communes membres de constituer un groupement de commandes pour le programme voirie portant sur la période 2026-2029. Il a notamment pour objet de permettre aux communes de bénéficier des prix du marché communautaire portant sur l'entretien et la restructuration des voiries.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la Communauté de Communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, la CCVOO a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires du marché ou accord-cadre, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative à la commande publique. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics. Le suivi administratif et financier du marché de travaux seront assurés par le coordonnateur. Cependant, les bons de commandes concernant les prestations effectuées pour le compte d'un membre du groupement seront visés par celui-ci avant d'être notifiés par le coordonnateur.

La convention précise que le coordonnateur du groupement fera l'avance des frais de maîtrise d'œuvre et des bons de commandes émis. Le remboursement sera effectué par les membres du groupement sur présentation de justificatifs.

Par conséquent, les membres du groupement rembourseront le coordonnateur du montant des travaux effectués pour son compte, compris révision et majoré des frais de maîtrise d'œuvre contractuels.

En dehors de ce défraiement, le coordonnateur ne recevra aucune rémunération pour l'accomplissement de ses missions dans le cadre du groupement de commandes.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans le marché et/ou accord-cadre.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de:

- **DECIDER** d'adhérer au groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien et de restructuration des voiries : Programmes 2026 à 2029,
- **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer, notifier et exécuter les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### **Questions et informations diverses**

- Date vote du budget : 20 mars 2025
- Date de l'enquête publique PLU du 31 mars au 30 avril
- Repas des anciens
- Société de chasse : elle précise que le plan de chasse n'est pas terminé, il reste des chevreuils à tirer.

Séance levée à 23h25